

Assemblée régulière du Conseil municipal de Piedmont tenue le 6 avril 2009 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin, et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Lyne Picard, Claudette Laflamme, Ann Marie Colizza, Normand Durand, Claude Brunet et Gilles Dazé.

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 2 mars et du 23 mars 2009
3. Acceptation des comptes payables au 31 mars 2009 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} mars 2009
4. Correspondance
 - a) M.R.C. des Pays-d'en-Haut Procès-verbal -Assemblée de février 2009
 - b) Société Alzheimer des Laurentides Marche de la mémoire 2009
 - c) Journée de la culture Invitation à participer à la journée de la culture 25, 26 et 27 septembre 2009
 - d) Tourisme Laurentides Location d'espaces de présentoirs
 - e) Recyc-Québec Compensation pour la collecte sélective 2007
 - f) La Fondation rues principales Expertise d'avant-garde pour un développement durable
 - g) Postes Canada Prix communautaires de l'alphabétisation
 - h) Soupe Populaire Barrage routier 16 ou 17 mai 2009 – lettre de remerciement
 - i) Godard Bélisle St-Jean & Associés Lettre nous avisant que l'Honorable Jean-Pierre Lortie s'est joint à leurs bureaux
 - j) Christine Landry Offre de services Champs fleuris – réalisations et semences
5. Rapport du Comité de l'environnement
6. Rapport du Comité consultatif d'Urbanisme
7. Rapport du Comité des Travaux publics
8. Rapport du Comité de la Sécurité Publique
9. Rapport - Chambre de commerce de la Vallée
10. Rapport du Comité des loisirs
11. Rapport – Transport Adapté et Collectif des Laurentides
12. Rapport – Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
13. Rapport du Comité des incendies

14. Règlement #780-09 – Installation d'un système de télémétrie
15. Résolution – adoption du règlement #780-09
16. Résolution – ouverture du registre – 20 avril 2009 – 9h00 à 19h00 – Règlement 780-09
17. Adoption projet de règlement #761-07-03 modifiant le règlement de P.I.I.A. #761-07
18. Avis de motion – projet de règlement #761-07-03
19. Résolution – dispense de lecture – projet de règlement #761-07-03
20. Résolution – assemblée d'information et de consultation – projet de règlement #761-07-03 – 27 avril 2009 à 19h00
21. Résolution – adoption du projet de règlement #757-07-09
22. Avis de motion – projet de règlement #757-07-09
23. Résolution – dispense de lecture – projet de règlement #757-07-09
24. Résolution – assemblée d'information et de consultation – projet de règlement #757-07-09 – 27 avril 2009 à 19h00
25. Résolution – modification de l'éclairage – salles - conseil et sous-sol et salle de conférence
26. Résolution – embauche d'un employé
27. Résolution – contrat de ventilation – Puits communs Piedmont/St-Sauveur
28. Résolution – achat de «portables» - Conseil sans papier
29. Résultat – soumissions – financement – règlements 671-03, 769-08, 723-06-B et 753-07
30. Résolution – carte de crédit Desjardins
31. Résolution – contrat service Bell – remplacement du système téléphonique
32. Résolution pour autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec Hydro-Québec, Bell Canada, Cogeco et Dubé/Lavoie
33. Résolution pour autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat pour l'acquisition du lot 2 312 462
34. Résolution – liste des propriétés – vente pour taxes
35. Demandes de dérogations mineures
36. Demande de P.I.I.A.
37. Rapport sur la qualité de l'eau potable
38. Divers
39. Questions du public
40. Levée de l'assemblée

Acceptation de l'ordre du jour

8898-0409

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

8899-0409

Acceptation des procès-verbaux

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 2 et 23 mars 2009 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE**COMPTES PAYABLES :**

Accès Laurentides	1 170.52 \$
Alain Contant	497.10 \$
Aqua Data Rive-Nord	282.19 \$
Atelier d'usinage Tac nc.	86.54 \$
Atlantis Communications	1 732.65 \$
Bauval Tech-Mix	2 455.25 \$
Bélisle et Carrière Inc.	431.86 \$
Benmark 1994 Inc.	1 530.81 \$
Bio-Services	382.03 \$
Buffet du Domaine	110.05 \$
Cablage Structuré Sylvain Piché Inc.	874.79 \$
Cargill Limitée	6 254.22 \$
Centre de camion St-Jérôme	1 417.31 \$
Centre d'équipements Verts	734.64 \$
CGL Technologies Inc.	1 862.44 \$
Corporation du Parc Linéaire	3 340.00 \$
Coussinets G.G. Bearing Inc.	104.84 \$
Cummins est du Canada Sec	695.45 \$
Desrosiers Ford	-1.49 \$
Dessau Inc.	3 721.49 \$
Dicom Express	49.16 \$
Diéséliste Constantineau Inc.	298.84 \$
Distribution Pierre Lavigne	1 708.58 \$
Distribution MLS Inc.	159.33 \$
Dufresne Hébert Comeau, avocats	916.83 \$
Contenants Durabac Inc.	1 670.55 \$
Equipe Laurence	15 012.39 \$
Équipement Robert Légaré	607.56 \$
Excavations André Dubé et Fils Inc.	677.25 \$
François Le Blanc, huissier	49,48 \$
Francis Falardeau	896.00 \$
Garage Jean Lefebvre	20.64 \$
Gaston Contant Inc.	485.64 \$
Gipp Inc.	2 934.76 \$
Groupe King	536.16 \$
Groupe JSV Inc.	59.19 \$
Groupe Ultima	57 354.00 \$
Héon Madame	600.00 \$
Hewitt	89.55 \$
Imprimerie Saint-Sauveur	299.78 \$
Imprimerie Bellefeuille	1 292.42 \$
International Rive-Nord	9 325.51 \$
Kenworth St-Jérôme	72.26 \$
Lafarge Canada Inc.	5 084.34 \$

Laurin et Laurin	1 061.94 \$
L'Environnement du Nord	3 815.17 \$
Location Daniel Boivin	772.52 \$
Location d'Outils Simplex Ltée	526.67\$
Machinerie St-Jovite	690.81 \$
Nova Envirocom	940.25 \$
Paquette arpenteur géomètre	282.19 \$
Pépinière G. Lorrain & Fils	63.92\$
Pétrole Pagé	8 520.79 \$
Pièces d'autos St-Jérôme	14.45 \$
Pièces d'auto R. Therien	1 458.66 \$
Pitney Bowes Canada	1 176.95 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	742.16 \$
Pneus Bélisle St-Jérôme	167.06 \$
Prévost Fortin D'Aoust	2 900.50 \$
Produits pétroliers Intergaz	426.61 \$
Publications Laurentiennes	400.72 \$
Recyclage Ste-Adèle	493.49 \$
Ressors Mirabel Inc.	456.33 \$
Restauration Mimar Inc.	256.54 \$
R. Marcil et Frères	941.62 \$
Service d'entretien Optimum	1 693.13 \$
Société Raynald Mercille	10 170.52 \$
SPCM	905.96 \$
SSQ	2 886.88 \$
TAB (Datafile)	57.50 \$
Union des municipalités du Québec	1 265.87 \$
Ventes Ford Élite	463.68 \$
Ville de Ste-Adèle	39.01\$
Ville de Saint-Sauveur	74 674.64 \$
Vitrierie Filion Lemieux enr.	153.51 \$
	<hr/>
	246 571.47 \$

COMPTES PAYÉS

# chèque	Nom du Fournisseur	Explication	Montant
52504	Acces Laurentides	Publication	253.97 \$
52505	Alain Bolduc	Remb. Ski Massif	89.00 \$
52506	Denis Drouin	Remb. Ski Massif	99.00 \$
52507	Jean Duceppe	Remb. Ski Massif	219.00 \$
52508	Lise Lucia	Fermeture eau	349.91 \$
52509	Normand Nantel	Remb. Ski Massif	89.00 \$
52510	Jacques Perron	Remb. Ski Massif	89.00 \$
52511	Louis-Philippe Vincent	Bris	190.00 \$
52512	Françoise Resler	Remb. Ski Massif	188.00 \$
52513	Isabelle Filion	Entretien février-balai	690.27 \$
52514	Équipe Laurence	Ajust. Facture	81.00 \$
52515	Gilbert Aubin	Repas député	105.46 \$
52516	CARRA	Remise février	410.69 \$
52517	Financière Manu-vie	Remise février	1 907.58 \$
52518	Syndicat des travailleurs	Remise février	680.70 \$
52519	Desjardins sécurité financière	Remise février	2 758.28 \$
52520	Bell Canada	Service mars	1 032.60 \$
52521	SSQ	Assurance mars	2 886.88 \$
52522	Annie Charbonneau	Remb. Couches	100.00 \$
52523	Isabelle Bisbeau	Remb. Soccer	60.00 \$
52524	Les Stations de la Vallée	Billets de ski	621.00 \$
52525	Ville de Saint-Sauveur	Remb. soccer	35.00 \$
52526	Bell Canada	Mars	117.58 \$
52527	Hydro-Québec	Électricité	1 374.00 \$

52528	Bell Canada	Mars	47.58 \$
52529	Bell Mobilité pagette	Mars	5.64 \$
52530	Marthe Héon	Tableau	600.00 \$
52531	Ministre du revenu	Régistrare	16.00 \$
52532	Normand Tremblay	Remb. Taxes	2 034.94 \$
52533	Hydro-Québec	Électricité	4 151.86 \$
52534	Édith Proulx	Déplacement février	250.45 \$
52535	Hydro-Québec	Électricité	2 287.66 \$
52536	Telus mobilité	Février	1 085.40 \$
52537	Danielle Drapeau	Rémunération 12-03	786.48 \$
52538	Fédération Québécoise	Formation	671.61 \$
52539	Hydro-Québec	Électricité	2 143.03 \$
52540	Tricentris	Cotisation	2 779.00 \$
52541	Rogers Télécom - Business	Inter - février	55.99 \$
52542	Gilbert Aubin	Repas-dépl. Mars	257.65 \$
52543	Isabelle Filion	7-14-21 mars	600.00 \$
52544	Yvan Laroche	Remb. Pièces	23.37 \$
52545	Hydro-Québec	Électricité	2 552.07 \$
52546	Ville de Saint-Sauveur	1er versement	39 393.10 \$
52547	Ville de Saint-Sauveur	2ème versement	39 393.09 \$
52548	Ville de Saint-Sauveur	3ème versement	39 393.09 \$
52549	Ville de Saint-Sauveur	versement final 2009	39 393.09 \$
52550	ANNULÉ		0.00 \$
52551	Régie Intermunicipale RIDR	2ème versement	30 460.61 \$
52552	Édith Proulx	Réunion-repas	56.21 \$
52553	Cogeco Cable Canada inc.	Service avril	145.50 \$
52554	Clément Cardin	Déplacements février	16.40 \$
52555	Hydro-Québec	Électricité	407.12 \$
52556	Louise Pigeon	Remb. taxes	3 956.38 \$
52557	Hydro-Québec	Électricité	349.77 \$
52558	Fernand Raymond	Travaux de peinture	504.00 \$
52559	CARRA	Remise mars	949.82 \$
52560	Desjardins sécurité financière	Remise mars	3 769.44 \$
52561	Financière Manu-vie	Remise mars	2 107.50 \$
52562	Syndicat des travailleurs	Remise mars	687.62 \$
52563	CSST	Contribution 2009	24 205.73 \$
52564	Clément Cardin	Dépl. Mars	22.40 \$
52565	Claude Brunet	Dépl. Mars	92.00 \$
52566	Bell Canada	Avril	47.58 \$
52567	Bell Mobilité pagette	Avril	5.64 \$
52568	Régie des rentes du Québec	Déclaration 2008	283.00 \$
52569	Bell Canada	Réclamation	1 811.65 \$

Grand Total : 262 227.39 \$

8900-0409

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 31 MARS 2009 AINSI QUE
DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER COMPTES PAYÉS DEPUIS LE
1^{ER} MARS 2009**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que les comptes payables au 31 mars 2009 ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} mars 2009 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du mois de février 2009.

Société d'Alzheimer des Laurentides

Une lettre nous avisant que la Marche de la mémoire se tiendra le 31 mai 2009 à Ste-Agathe.

Journée de la culture

Invitation à participer aux journées de la culture les 25, 26 et 27 septembre prochain.

Tourisme Laurentides

Une lettre nous avisant qu'il est possible de procéder à la location d'espaces de présentoirs.

Recyc-Québec

Une lettre nous avisant que la municipalité recevra une compensation pour la collecte sélective 2007. Montant prévu pour la municipalité, plus ou moins 30 000 \$.

Fondation rues principales

Expertise d'avant-garde pour un développement durable.

Postes Canada

Prix communautaires de l'alphabétisation.

Soupe Populaire

Lettre de remerciement pour avoir accepté la tenue d'un barrage routier les 16 ou 17 mai 2009 à l'intersection chemin Avila et chemin des Pentes.

Godard, Béilisle, St-Jean & Associés

Lettre nous avisant que l'Honorable Jean-Pierre Lortie s'est joint à leurs bureaux.

Christine Landry

Offre de services. Champs fleuris – réalisations et semences.

Rapport du Comité de l'environnement

Madame Ann Marie Colizza fait un résumé du procès-verbal de la rencontre du Comité de l'environnement tenue le 20 mars 2009.

Tonnage matières envoyées à Tricentris :

Mars 2008 34.6 T.M.
Mars 2009 34.4 T.M.

Janvier à mars 2009 141.22 T.M.
Janvier à mars 2008 102.77 T.M.

Subvention – Tricentris

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables et ce, depuis novembre 2008;

8901-0409

CONSIDÉRANT que Tricentris centre de tri se finance en majeure partie grâce aux suites de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'état des liquidités de Tricentris centre de tri au 28 février 2009;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme;

CONSIDÉRANT que Tricentris a besoin pour poursuivre ses opérations d'une injection de fonds de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris centre de tri d'ici le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte de verser une cotisation supplémentaire d'urgence de 8 653 \$ afin de constituer un fonds de stabilisation permettant ainsi à Tricentris de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010 et par le fait même, permettre à la Municipalité de Piedmont de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

Que cette subvention soit payable en deux versements égaux de 4 326,00 \$, l'un payable avant le 20 avril 2009 et l'autre pour le 1^{er} août 2009.

ADOPTÉE

8902-0409

Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement

ATTENDU que la MRC a adopté une Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement;

ATTENDU qu'il est impératif que chaque municipalité locale adopte la même Charte;

DONC, il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont procède à l'adoption de la Charte sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement élaborée par le Comité inter MRC sur les matières résiduelles formée par les MRC des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et également des municipalités de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport sur les activités du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2009.

8903-0409

Demande de changement de zonage – secteur chemin des Sapins

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a reçu une demande pour que le secteur du chemin des Sapins soit inclus à la zone R-2-231;

ATTENDU QUE ledit secteur comprend des terrains de faible dimension;

ATTENDU QUE le secteur du chemin des Sapins est desservi par le réseau d'aqueduc ainsi que le réseau d'égout;

ATTENDU QUE l'ajout du secteur du chemin des Sapins à la zone R-2-231 ne permettrait pas à certains propriétaires de subdiviser leur terrain sans obtenir au préalable des dérogations mineures avant l'émission de permis de construction;

ATTENDU QUE la municipalité juge que la modification au règlement de zonage voudra dire, de ce fait, l'approbation aux dérogations mineures;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut prendre un tel engagement;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont ne donne pas suite à la demande qui a pour effet d'annexer le secteur du chemin des Sapins à la zone R-2-231 et ce, pour les raisons ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

Rapport du comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un rapport sur les activités du Comité des travaux publics et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 18 mars 2009.

8904-0409

Embauche étudiant – été 2009

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que Monsieur Olivier Pagé-Chénier soit engagé comme manœuvre à titre de personne salariée temporaire affectée aux travaux publics été 2009. Son salaire horaire sera celui établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

8905-0409

Embauche d'un manœuvre – été 2009

ATTENDU les recommandations du Comité des travaux publics;

DONT, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que Monsieur Mathieu Bélisle soit engagé comme personne salariée temporaire à titre de manœuvre aux travaux publics et ce, à compter du 14 avril prochain. Son salaire horaire sera celui établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

Rapport – Chambre de commerce de la Vallée

Mme Ann Marie Colizza fait un court résumé des activités de la Chambre de commerce de la Vallée.

Rapport du Comité des loisirs

Mme Lyne Picard fait un résumé des activités des loisirs ainsi qu'un court résumé de l'assemblée du 19 mars 2009.

Rapport – Transport Adapté et Collectif des Laurentides

M. Claude Brunet fait un rapport sur les activités du Transport Adapté et Collectif des Laurentides et plus spécifiquement un court résumé de l'assemblée du 19 mars 2009.

8906-0409

Protocole d'entente – Transport Adapté et Collectif des Laurentides/Municipalité de Piedmont

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que M. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un protocole d'entente entre le Transport Adapté et Collectif des Laurentides et la Municipalité de Piedmont.

Il est bien entendu que ledit protocole d'entente se renouvellera automatiquement à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE

Rapport – Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/St-Sauveur

M. Claude Brunet fait un rapport des activités de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/St-Sauveur et plus spécifiquement un résumé de la réunion du 24 mars 2009.

Rapport du Comité des incendies

M. Gilles Dazé fait un rapport sur les activités dudit comité et plus particulièrement un court résumé de l'assemblée du 24 mars 2009.

RÈGLEMENT N° 780-09

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE POUR L'ENSEMBLE DES STATIONS ET SOUS-STATIONS DE POMPAGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ATTENDU QU'IL est impératif d'installer un système de télémétrie sur l'ensemble des stations et sous-stations de pompage sur le territoire de la Municipalité de Piedmont;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 2 mars 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à procéder à l'achat et à l'installation d'un système de télémétrie pour l'ensemble des stations et sous-stations de pompage sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Piedmont, selon le devis daté de mars 2009, préparé par M. Robert Davis, ingénieur, directeur des travaux publics, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Robert Davis en date de mars 2009 lesquels font partie

intégrante du présent règlement comme annexes «A» et «B».

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000,00 \$)** pour les frais du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$)** sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'Annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advenait que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée par le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CLÉMENT CARDIN

Maire

GILBERT AUBIN

Secrétaire-trésorier

8907-0409

Adoption – Règlement #780-09

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 780-09, règlement décrétant l'achat et l'installation d'un système de télémétrie dans l'ensemble des stations et sous-stations de pompage sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Piedmont ainsi qu'un emprunt de 150 000 \$ pour en acquitter le coût soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Registre - Règlement #780-09

8908-0409 Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le registre relativement au règlement portant le numéro 780-09 ait lieu lundi le 20 avril 2009 de 9h00 à 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville, 670 rue Principale, Piedmont.

ADOPTÉE

8909-0409 **Projet de règlement 761-07-03**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 761-07-03, règlement modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale sur le territoire de la Municipalité de Piedmont soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion – Projet de règlement #761-07-03

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Normand Durand, échevin, à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement 761-07, règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Piedmont.

8910-0409 **Dispense de lecture – Projet de règlement #761-07-03**

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement audit règlement 761-07-03 en raison que le projet de règlement a été soumis et présenté aux membres du conseil et que le projet de règlement est disponible à quiconque veut le consulter aux bureaux de la municipalité et que lors de l'adoption de la version finale une copie sera disponible au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8911-0409 **Assemblée d'information et de consultation - projet de règlement #761-07-03**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée d'information et de consultation relativement au règlement #761-07-03 ait lieu lundi le 27 avril 2009 à compter de 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

8912-0409 **Projet de règlement #757-07-09**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 757-07-09, projet de règlement afin d'ajouter l'usage « Restaurant » à la zone C-1-208, de modifier la largeur des lots dans la zone P-2-242 afin qu'elle se lise 10 minimum/165 maximum et d'ajouter deux définitions, soit la définition de « Résidence pour personnes âgées » et « Bâtiment » soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion – projet de règlement #757-07-09

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Normand Durand, échevin, à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement d'urbanisme 757-07 et ce afin d'ajouter l'usage restaurant « Restuarant » à la zone C-1-208, d'ajouter une nouvelle disposition à la zone P-2-248 afin que la longueur des bâtiments se lise 10 minimum/165 maximum et d'ajouter deux définitions, soit « Résidence pour personnes âgées » et « Bâtiment » .

8913-0409

Dispense de lecture – projet de règlement #757-07-09

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que dispense de lecture soit faite relativement au règlement 757-07-09 en raison que le projet de règlement a été soumis et présenté aux membres du conseil et que le projet de règlement est disponible à quiconque veut le consulter aux bureaux de la Municipalité et que la version finale sera disponible au moment de son adoption.

ADOPTÉE

8914-0409

Assemblée d'information et de consultation - projet de règlement #757-07-09

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée d'information et de consultation relativement au règlement #757-07-09 ait lieu lundi le 27 avril 2009 à compter de 19h00 en la salle de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

8915-0409

Modification de l'éclairage – Salle du conseil, salle communautaire et salle de conférence

ATTENDU QU'il y a lieu de changer les ballasts magnétiques pour des ballasts électroniques et de remplacer les tubes F40 plus 12D par des tubes T-8 dans la salle du conseil, la salle communautaire et la salle de conférence;

ATTENDU QUE ces travaux seront compensés partiellement par une subvention d'Hydro-Québec;

ATTENDU la soumission déposée par la compagnie Benmark en date du 24 mars 2009;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont confie le remplacement des ballasts magnétiques par des ballasts électroniques et le remplacement des tubes dans la salle du conseil, salle communautaire et la salle de conférence à la compagnie Benmark 1994 et ce, pour la somme de 4 180,89 \$, le tout tel qu'amplement détaillé dans son offre de services du 24 mars 2009.

ADOPTÉE

8916-0409

Embauche d'un inspecteur en bâtiments

ATTENDU QU'il est impératif de combler le poste d'inspecteur en bâtiments;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a procédé à des offres d'emploi pour combler ledit poste;

ATTENDU les recommandations du Comité de sélection;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que Monsieur Éric Tremblay soit embauché comme inspecteur en bâtiments au service de l'urbanisme comme personne salariée à l'essai et son salaire horaire sera de 20,00 \$/l'heure.

ADOPTÉE

8917-0409

Contrat de ventilation – Puits communs Piedmont/St-Sauveur

Les Entreprises de réfrigération Locas Inc.	4 800 \$
Air D.E.	6 550 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour l'octroi du contrat de ventilation à la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur;

ATTENDU les recommandations de Marcel Laurence d'Équipe Laurence;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le contrat de ventilation pour la station de pompage commune Piedmont/St-Sauveur soit octroyé à Les Entreprises de réfrigération Locas Inc. au prix de 4 800 \$ plus taxes, tel que amplement détaillé dans leur offre de services datée du 19 février 2009.

Il est bien entendu que les frais encourus pour lesdits travaux sont supportés à 70% par la Ville de St-Sauveur et 30% par la Municipalité de Piedmont, le tout tel que convenu dans le protocole d'entente intervenu entre les Municipalité de Piedmont et la Ville de St-Sauveur.

ADOPTÉE

8918-0409

Achat d'ordinateurs portatifs

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté la politique de « conseil sans papier »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheter huit ordinateurs portatifs;

ATTENDU le certificat de disponibilité émise par le secrétaire-trésorier;

DONC, il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder pour et au nom de la municipalité à l'achat de huit ordinateurs portables pour mettre de l'avant la politique du « conseil sans papier ». Le budget alloué pour l'achat desdits équipements est de l'ordre d'environ 6 000 \$.

ADOPTÉE

8919-0409

Soumission – émission de billets– 432 000 \$

Il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 432 000 \$ par billets en vertu des règlements suivants :

- 671-03 65 500 \$
- 769-08 223 000 \$
- 723-06-B 56 000 \$
- 753-07 87 500 \$

au prix de 98.3350 et échéant dans cinq ans comme suit :

• 49 300 \$	2.5%	15 avril 2010
• 51 800 \$	2.75 %	15 avril 2011
• 54 100 \$	3.25 %	15 avril 2012
• 56 800 \$	3.70 %	15 avril 2013
• 220 000 \$	4 %	15 avril 2014

Que les billets, capital et intérêts, sont payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

8920-0409

Émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont se propose d'emprunter par billets un montant de 432 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

• Règlement 671-03	65 500 \$
• Règlement 769-08	223 000 \$
• Règlement 723-06-B	56 000 \$
• Règlement 753-07	87 500 \$

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

DONC, il est proposé par Madame Ann Marie Colizza, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

Les billets seront datés du 15 avril 2009 et les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement et que les billets quant au capital seront remboursés comme suit :

• 1 ^{ère} année :	49 300\$
• 2 ^e année :	51 800 \$
• 3 ^e année :	54 100 \$
• 4 ^e année :	56 800 \$
• 5 ^e année :	59 400 \$

Pour un refinancement de 160 600 \$.

Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans à compter du 15 avril 2009.

En ce qui regarde les amortissements annuels du capital prévu pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit par lesdits amortissements, pour les règlements 671-03, 723-06-B et 753-07, chaque emprunt subséquent devra être pour le solde ou partie de la balance dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Carte de crédit Desjardins

8921-0409 Il est proposé par Monsieur Gilles Dazé, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont fasse les démarches pour obtenir une carte de crédit Desjardins et que la directrice des finances soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

8922-0409 **Remplacement du système téléphonique – Hôtel de Ville**

ATTENDU que le système téléphonique de l'Hôtel de Ville date de plus de dix ans;

ATTENDU qu'il serait impératif de procéder au changement;

ATTENDU l'offre de services de Bell Canada en date du 26 mars 2009;

ATTENDU le certificat de disponibilité émise par le secrétaire-trésorier;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont procède au changement du système téléphonique à l'Hôtel de Ville et que le contrat soit confié à Bell Canada et ce, pour un montant de 9 213,51 \$ incluant la programmation et l'installation, le tout tel que amplement détaillé dans leur offre de services du 26 mars 2009.

ADOPTÉE

8923-0409 **Convention réseau de distribution**

Il est proposé par Madame Lyne Picard, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que M. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer conjointement pour et au nom de la municipalité la convention de réseau de distribution avec bornes de raccordement communes dans le projet Nord Vallée/chemin des Sorbiers avec la compagnie Hydro-Québec, Bell Canada, Cogeco Câble Québec Inc. et Construction Dubé Inc.

ADOPTÉE

8924-0409 **Cession pour parcs et espaces verts – lot 2 312 462**

ATTENDU que lors de l'assemblée du 2 février 2009 la municipalité a accepté la proposition du promoteur et par laquelle la municipalité recevra en contre-partie de l'opération cadastrale du lot 2 312 424 le lot 2 312 462 ainsi qu'une somme de 3 000 \$;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que M. le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont ledit contrat. Il est bien entendu que les frais du notaire instrumentant sont à la charge du promoteur.

ADOPTÉE

Liste des arrêtés de comptes de taxes

ATTENDU le dépôt par le secrétaire-trésorier des arrêtés de taxes et des comptes à recevoir;

8925-0409

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre pour et au nom de la municipalité des procédures légales soit par vente pour taxes à la MRC des Pays-d'en-Haut ou par toutes autres procédures afin de percevoir les sommes dues par les propriétaires dont les taxes ou autres montants sont dus depuis 2008 et antérieurement.

ADOPTÉE

8926-0409

Demande de dérogation mineure – 733, 754, 756, 758, 764, 770 et 772 chemin du Nordais

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été formulée par le syndicat des propriétaires pour les propriétés ci-haut mentionnées;

ATTENDU QUE la demande concerne l'empiètement des galeries dans la cour avant quant aux propriétés situées au 733, 754, 756, 758, 764, 770 et 772 chemin du Nordais;

ATTENDU QUE lesdites constructions datent de plus de 20 ans;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la demande de dérogation mineure pour les propriétés situées au 733, 754, 756, 758, 764, 770 et 772 chemin du Nordais qui a pour but de rendre conforme les galeries avec un empiètement dans la marge avant variant de 9 cm à 2,04 mètres alors que la réglementation exige une marge avant de 4 mètres soit acceptée.

ADOPTÉE

8927-0409

Demande de dérogation mineure – 900 chemin Giroux

ATTENDU QUE le bâtiment est adjacent à l'autoroute des Laurentides;

ATTENDU QUE la construction de la véranda diminue le bruit venant de l'autoroute;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la demande de dérogation mineure pour le 900 chemin Giroux et qui a pour but de rendre conforme une véranda qui est située à 4 mètres de la ligne de propriété alors que la réglementation exige 12 mètres soit acceptée.

ADOPTÉE

Demande de P.I.I.A. – 611 chemin Jackrabbit

ATTENDU QUE les ouvertures seront blanches;

8928-0409

ATTENDU QUE le contour des fenêtres sera de couleur blanche;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment situé au 611 chemin Jackrabbit selon les plans portant le numéro R-32010 datés de décembre 2008 et soumis le 21 janvier 2009 et que ce fait, la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre des permis en ce sens.

ADOPTÉE

Demande de P.I.I.A. – 275 chemin des Cormiers

8929-0409

ATTENDU QUE le revêtement est de couleur sobre;

ATTENDU QUE le revêtement sera du même matériau que celui de la remise;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification du revêtement extérieur au 275, chemin des Cormiers et que de ce fait, la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis en ce sens.

ADOPTÉE

Demande de P.I.I.A. – 355, boul. des Laurentides

8930-0409

ATTENDU QUE la structure de l'enseigne est conservée;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées sont les mêmes que celles de l'enseigne existante;

ATTENDU QUE les images d'animaux ressortent davantage que le lettrage;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter l'enseigne, mais demande de réduire la grosseur et l'intensité des couleurs des animaux illustrés sur l'enseigne;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'enseigne pour le 355 boulevard des Laurentides, mais exige, tout comme le Comité consultatif d'urbanisme, de réduire la grosseur et l'intensité de la couleur des animaux illustrés sur ladite enseigne et après lesdites modifications que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis en ce sens.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau

M. Clément Cardin, maire, fait un rapport sur la qualité de l'eau potable et mentionne que l'eau est d'excellente qualité et comme toutes les autres eaux de la région des Laurentides la dureté est moyenne et présentement la municipalité ne procède pas à la chloration de son réseau d'aqueduc.

8931-0409

Décompte progressif no. 2 – bâtiment puits communs Piedmont/St-Sauveur

ATTENDU les recommandations de M. Paul Mondor, chargé de projets d'Équipe Laurence, experts-conseils;

DONC il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve le décompte no. 2 pour la construction du bâtiment puits communs Piedmont/St-Sauveur et que de ce fait, le service des finances de la municipalité soit autorisé à émettre un chèque au montant de 20 737,29 \$ à Équipe Landco Inc., le tout tel qu'il apparaît à la recommandation de M. Paul Mondor en date du 25 février 2009 et reçue à nos bureaux en date du 3 avril 2009.

Il est bien entendu que les frais encourus pour lesdits travaux sont supportés à 70% par la Ville de Saint-Sauveur et à 30% par la Municipalité de Piedmont, le tout tel que convenu dans le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité de Piedmont et la Ville de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

Divers

Monsieur le maire informe les citoyens sur des questions posées lors de l'assemblée du 2 mars 2009. Les sujets sont :

- Coûts de travaux chemins Gérard, du Bois et des Sapins;
- Coûts exacts pour l'aménagement paysager face au 100 chemin de la Gare;
- Budget de la Régie de police 2009;
- Camion 10 roues;
- Construction des abribus.

Période de questions

M. Charbonneau réitère sa demande formulée lors de l'assemblée du 2 mars 2009 et demande si la municipalité procédera à des modifications à sa réglementation car dans le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Piedmont il est spécifié que les plans d'implantation doivent être faits exclusivement par un arpenteur géomètre et la loi stipule que la Municipalité peut exiger que l'implantation soit faite par un professionnel, mais ne peut exiger qu'un seul professionnel exécutera le travail.

M. le maire informe les personnes présentes que le dossier sera étudié prochainement et que s'il y a lieu des corrections seront apportées à la réglementation.

M. Poirier s'informe si le projet du prolongement du réseau d'égout dans le secteur Bosquet/Clairière sera réalisé prochainement.

M. le maire informe les citoyens présents que la municipalité attend toujours la confirmation de la subvention avant de réaliser des travaux dans ce secteur.

M. Simon Beaulne demande si la municipalité a émis un permis pour la construction de la salle polyvalente située sur le site de la Gare.

M. le maire informe les personnes présentes qu'il n'y a aucun permis d'émis en date de ce jour.

M. Bourget demande les raisons pourquoi la municipalité investit une somme de 100 000 \$ dans la construction de la salle polyvalente car, selon ses observations, les salles au centre communautaire ou à l'hôtel de ville ne sont occupées qu'à raison de 17%.

M. le maire informe les citoyens présents que selon le rapport de la directrice des loisirs les salles sont occupées toute la semaine, mais par contre, elles sont vacantes durant les fins de semaine. De plus, selon l'étude faite par la MRC il manque des salles communautaires pour des activités culturelles.

De plus, M. Cardin informe les personnes présentes que suite à une vérification auprès de la directrice des loisirs, la fabrique n'a pas de salle apte à recevoir des activités de loisirs.

M. Bourget demande de connaître les besoins pour chacune des salles.

M. le maire fait référence au rapport fait par la directrice des loisirs.

M. Simon Beaulne s'informe s'il y a eu une demande de permis pour la construction de la salle polyvalente..

M. le maire informe les personnes présentes qu'il y a effectivement une demande de permis, mais qu'aucun permis n'a été émis.

Mme Louise Guertin demande si elle peut recevoir une copie de la politique environnementale ainsi qu'une copie des deux projets de règlements qui ont été déposés ce soir, à savoir le projet de règlement 761-07-03, règlement modifiant le règlement de PIIA et le projet de règlement 757-07-09, règlement modifiant d'urbanisme par l'ajout de restaurant dans la zone C-1-208, modification dans la zone P-2-242 et l'ajout de deux définitions : Résidence pour personnes âgées et bâtiment.

M. le maire confirme que le tout lui sera transmis dès demain.

Mme Louise Guertin demande si le négociateur de la Régie de police a dépassé son mandat car la Régie a rejeté les conclusions du rapport du négociateur.

Elle se dit inquiète aussi qu'un mandat soit donné au même négociateur pour qu'il règle le dossier de la convention collective du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} juillet 2009.

M. le maire informe les personnes présentes que le négociateur, quant à son dernier mandat. doit se limiter au salaire horaire et certains autres avantages, mais il n'y aura pas de négociation pour les fonds de pension à prestations déterminées et des modifications à l'horaire.

Une citoyenne demande à Mme Lyne Picard des explications quant à son résumé des activités des loisirs. Elle dit que la municipalité veut relier la gare aux secteurs de la Wizard-Piedmont.

Mme Picard l'informe que la municipalité veut mettre en place un sentier qui relierait la gare jusqu'au sentier existant Wizard-Piedmont.

Elle demande aussi quelle est la grandeur de la future salle polyvalente.

M. le maire l'informe qu'elle a à peu près la même grandeur que la salle du conseil.

Elle demande aussi quel est le but de la construction de ladite salle.

M. le maire l'informe l'informe que la construction de la salle polyvalente a pour but de combler un besoin pour la tenue d'activités culturelles et communautaires.

M. Simon Beaulne réitère s'il y a d'autres développements relativement à la construction de la salle polyvalente.

M. le maire informe les citoyens qu'il n'y a pas d'autres développements et qu'aucun permis n'a été émis car il y a des documents manquants pour compléter le dossier.

M. Charbonneau mentionne que le schéma de la MRC des Pays-d'en-Haut ne prévoit pas l'usage culturel le long des corridors et que seule l'activité récréative est permise. Donc, le projet de la salle communautaire est non conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Quant au règlement 780-09 sur la télémétrie, M. Charbonneau demande sur combien d'années ce règlement sera amorti par la diminution des dépenses annuelles effectuées par les employés des travaux publics par la tournée quotidienne des stations de pompes.

M. Charbonneau réitère aussi que dans les résolutions des travaux reliés aux puits communs Piedmont/St-Sauveur il est important de spécifier la quote-part de chacune des municipalités.

M. Charbonneau réitère aussi que la municipalité investit des sommes importantes dans la publicité des différents journaux, plus spécifiquement dans le journal La Vallée et le journal Accès et demande s'il n'y aurait pas lieu que certains avis soient insérés dans le journal de Prévost et dans le journal des Pays-d'en-Haut afin de diminuer les coûts.

M. le maire prend bonne note des remarques.

Quant au projet de trottoirs, M. Charbonneau, demande quel est le résultat des sondages par les années passées car certains citoyens s'étaient opposés à la construction desdits trottoirs.

M. le maire l'informe que les sondages pour les années passées avaient pour résultat que 50% des citoyens étaient pour et 50% étaient contre.

M. Charbonneau met en doute aussi qu'il soit possible que les coûts pour la construction dudit trottoir soient à la charge de l'ensemble de la population.

M. le maire informe les citoyens présents que la municipalité peut procéder dans ce sens car elle juge que la rue Principale est un secteur patrimonial et un noyau central de Piedmont.

M. Bouchard informe les citoyens que la fabrique a mis à la disposition de l'Université du troisième âge une salle pour deux soirées d'information et que ceux-ci n'ont pas procédé à la location car il n'y avait pas assez d'inscription pour que les cours soient tenus.

M. Bouchard demande aussi si avec la construction de la salle polyvalente la patinoire va disparaître.

M. le maire informe les citoyens que la patinoire va rester à la même place et que la salle polyvalente sera située entre la Gare et la patinoire.

M. Charbonneau demande s'il y a d'autres projets, autres que celui du chemin du Bosquet et chemin de la Clairière, qui ont été soumis à Québec.

M. le maire informe les citoyens qu'il y a un autre projet, soit celui du secteur Cascadelles (déposé, mais non approuvé en date de ce jour).

M. Bourget demande à connaître les coûts exacts pour les travaux détaillés d'infrastructure sur les chemins du Bois, Gérard et des Sapins et leur mode de répartition.

M. le maire informe les citoyens présents que dans les prochaines semaines M. Davis, directeur des travaux publics, lui fournira les tableaux en ce sens.

Les citoyens demandent à M. le maire, comme il est le représentant des citoyens de la MRC, de s'informer de l'évolution de la salle polyvalente et d'informer les citoyens lors de la prochaine assemblée.

M. le maire promet de s'informer lors d'une prochaine assemblée.

8932-0409

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Lyne Picard et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

**CLÉMENT CARDIN,
MAIRE**

**GILBERT AUBIN,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**